



Fonds Transition ENERGETIQUE

Le Fonds Transition énergétique vise à accompagner la rénovation énergétique des bâtiments et l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable destinés à l'autoconsommation.

Seul les entreprises de Laval Agglomération sont concernées.

50 000 €*

*Montant maximum de la subvention accordée.

Cette aide dépend du montant des investissements, de la taille de l'entreprise et de la localisation du projet.

OBJECTIF

- ✓ d'agir pour aider les entreprises à diminuer leurs charges énergétiques et leur impact carbone



CONDITIONS À REMPLIR

- > 30 000 € HT pour les entreprises de moins de 50 salariés
- > 50 000 € HT pour les entreprises de 50 salariés et plus

Audit énergétique avant travaux

ENTREPRISES ÉLIGIBLES

- ✓ Les activités industrielles
- ✓ Les activités de service aux entreprises
- ✓ L'artisanat de production
- ✓ Les activités de transport de marchandises
- ✓ Les activités de services à la personne (y compris santé)
- ✓ Les entreprises du BTP
- ✓ Les hôtels
- ✓ Les entreprises de commerce de gros
- ✓ Les entreprises exerçant des activités de transformation et commercialisation de produits agricoles

A NOTER

Afin de prétendre à cette aide, l'entreprise doit remplir, avant le démarrage des travaux d'investissement, un dossier présentant les différentes caractéristiques du projet.

Ce dossier est soumis au vote des élus du bureau communautaire qui accepte ou non le principe de l'aide ainsi que son montant.

Seul le vote des élus donne droit à la subvention.

CONTACT

Antoine Joufflineau - Chargé de mission Relation entreprises

02 43 49 86 03 / 06 81 42 76 71 - antoine.joufflineau@laval-economie.fr